

LE COPIER-COLLER DANS LE MONDE DE L'ÉCRIT UNIVERSITAIRE AUX ÉTATS-UNIS : PERSPECTIVES

Tiane Donahue
Dartmouth, États-Unis
Théodile-CIREL, ÉA 4354

L'acte de copier-coller, mouvement textuel essentiel au cours des recherches et dans la construction des écrits universitaires, se trouve lié à une diversité de points de vue sur la nature de l'acte, son rôle dans la construction d'une pensée « originale », et éventuellement son rôle dans le plagiat. Cet article présentera plusieurs de ces points de vue concernant le copier-coller et l'écrit universitaire aux États-Unis, en vue de mettre en question nos perceptions de cet acte – nécessaire – de construction textuelle.

À noter que cet article cherche à explorer spécifiquement ce qui est développé dans le contexte états-unien autour du copier-(emprunter)-coller. Nous verrons des complémentarités avec le développement riche et suivi de ces thèmes en Europe et au Canada (cf. Rinck, 2012 ; Rinck et Mansour, 2013 ; Rinck, 2019 ; Boubée, 2008 ; Peters, Vincent et Fontaine, 2018). À titre d'exemple : Rinck et Mansour soulignent que le copier-coller est « assimilé à la triche et au plagiat au point que l'interdit prime sur toute autre considération [...] ; il est mal de copier » (p. 617) mais que « au-delà du “simple clic” le copier-coller représente une pratique littéracique à l'interface entre lecture et écriture, et qui sollicite des compétences diversifiées » (p. 619). Pour elles, il

faut « tenter de mieux comprendre le copier-coller, plutôt qu'uniquement de l'interdire » (p. 620). Vincent, Fontaine, Peters, et Bois (2019) ouvrent une perspective sur le « créacollage »¹ qui constitue « un processus constructif, créatif, productif et évolutif, puisque le texte peut continuellement être modifié en y ajoutant une nouvelle pièce » (p. 10 ; voir aussi Peters, ce numéro) plutôt que le copier-coller. Boubée (2008) entre « dans l'analyse de ce phénomène [de copier-coller] en replaçant les opérations de copier-coller dans l'ensemble du processus de recherche d'information » (p. 208) avec une analyse empirique des pratiques d'étudiants qui souligne « l'importance du rôle des copiés-collés dans le processus informationnel » (p. 208).

Ces recherches soulignent l'importance d'interroger le copier-coller dans le contexte des littératies universitaires ; comme le propose Rinck (2019), il nous faut « des éléments de contextualisation qui permettent de problématiser le copier-coller, en tant que geste d'écriture, en tant qu'objet de débats, et de manière à mieux outiller les étudiant·e·s face aux attentes universitaires et en termes de compétences littéraciques en général ».

Dans cet article, je me centrerai sur des analyses aux États-Unis qui développent cette question, mais en ciblant directement le copier-coller. La notion de « copier-coller » en tant que telle n'est pas toujours au centre des recherches aux États-Unis mais sous-jacente, un thème soumis aux plus grandes questions de plagiat, de « patchwrite »², etc. Mais ici je me focalise le plus souvent sur les traitements explicites, qui permettront de poser d'autres questions que « comment éviter le plagiat » ou « comment enseigner l'utilisation de sources ».

Commençons avec le fait que, surtout aujourd'hui, « copier-coller » est un acte tout à fait naturel dans les recherches électroniques. J'ai dû le faire des douzaines de fois pour cet article ; tout chercheur s'y reconnaît. J'espère pouvoir ouvrir des perspectives concernant le « comment » et le « pourquoi » de cet acte dans une diversité de contextes. Le « copier-coller » est, dans la simplicité de cet acte, ce que nous faisons autrefois avec un ciseau et de la colle dans nos travaux de recherches, la prise d'un bout de texte et l'utilisation de ce bout dans un autre texte ou carnet de recherches ou autre support.

À cela s'ajoute sa simplicité technologique actuellement. Jones, Reid, and Bartlett (2005) suggèrent que « dans la pratique, le plagiat est beaucoup plus facile par le médium de l'Internet, plutôt que des documents imprimés ; après

-
1. Le créacollage, plus précisément le créacollage numérique, est « le processus de remixage, d'assemblage ou de reformulation d'idées et de concepts par des stratégies faisant appel aux technologies numériques et menant à une production écrite originale » (Peters, 2015).
 2. Patchwrite : l'étape intermédiaire entre une vraie paraphrase et une copie d'un texte d'origine dans un nouveau texte, utilisant des phrases et bouts de phrases de ce texte. Cette étape est considérée comme nécessaire pour les scripteurs débutants (Howard, 1993) mais on constate également du patchwrite dans les textes des experts (Drown, 2016).

tout, les actions telles le “copier-coller” sont beaucoup plus faciles d’une source électronique que d’un livre » (p. 2 ; voir aussi Johnson-Sheehan, p. 63). Pour Jones, Reid, et Bartlett, d’ailleurs, la culture académique actuelle encourage le copier-coller en affichant sur les sites des universités les matériaux des cours et les productions des étudiants (p. 3).

Mais à part sa définition en tant que telle, il y a de multiples perspectives et usages : en éducation, en entreprise, dans le monde militaire, en musique... il s’agit dans cet article de faire le tour de ces perspectives, en vue d’une reconsidération de la nature et du fonctionnement de l’acte de copier-coller, en envisageant particulièrement son imbrication avec le terme d’« emprunter ». Ma définition ci-dessus est personnelle, et très contextuelle. Justement, nos perspectives concernant le copier-coller sont contextuelles, ainsi que nos perspectives sous-jacentes concernant la propriété intellectuelle (Anson, 2011).

L’ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE UNIVERSITAIRE

Bien sûr, le domaine le plus connu pour nous c’est celui de l’enseignement-apprentissage (cf. le « patchwrite » et l’aspect développemental du copier-coller, Howard, 1993, 1995, 1999 ; Drown, 2016 ; Jamieson and Howard, 2011). On trouve dans les recherches anglosaxonnes maintes terminologies qui reprennent des aspects du copier-coller :

[...] l’emprunt textuel (Baily & Challen, 2015 ; Keck, 2014, Petrić, 2012 ; Shi, 2004), l’emprunt du texte d’appui (Weigle & Parker, 2012), de la copie textuelle substantive non attribuée (Office of Research Integrity, USA, 2015), le plagiat copier-coller (Haen & Molnar, 2014 ; Mozgovoy, Kakkonen & Cosma, 2010), le plagiat patchwork (Goh, 2013 ; Šupak Smolčić & Bilić-Zulle, 2013), le plagiat mosaïque (Coughlin, 2015 ; Kohl, 2011), le plagiat sémantique (Geravand & Ahmadi, 2014 ; Osman *et al.*, 2012), l’appropriation textuelle (Shi, 2006, 2012), l’intertextualité transgressive (Abasi & Akbari, 2008) and le patchwrite (Pecorari 2003 ; Howard, 1993, 1999 ; Howard, Serviss & Rodrigue, 2010 ; Li & Casanave, 2012). (cités dans Doro 2017, p. 1)

Même si le copier-coller en tant que tel figure parfois moins explicitement dans ces discussions, il se trouve dans les analyses récentes concernant la notion d’auteur et tout ce qui est en effet à la base de la constitution de ce que nous croyons être un auteur. Ce sont des discussions qui ont lieu plus souvent en dehors de la pédagogie de l’écrit universitaire (c’est-à-dire, les chercheurs états-uniens dans ce domaine n’ont pas tendance à se focaliser sur cette question). Howard (1995) souligne que « les valeurs textuelles traditionnelles attribuent la propriété, l’autonomie, l’originalité, et une moralité corolaire à l’idée d’un “vrai” auteur alors qu’une partie significative de la théorie

contemporaine dénie la possibilité même d'une association de ces qualités avec l'auteur » (p. 789). Cette perspective est tout à fait attendue dans la critique littéraire, mais en contraste, semble ne pas être prise en compte dans le domaine des analyses du plagiat. Au contraire, l'auteur autonome semble être présumé.

Par ailleurs, l'état actuel de la construction des textes digitaux introduit la possibilité, par l'hypertexte, d'une reconsidération de la notion d'« auteur » et de leur statut intellectuel. « On imagine même deux types d'auteur sans les distinguer – ceux qui écrivent des phrases et ceux qui reconstruisent des matériaux » (Holland cité en Howard 1995, p. 791). « Nous n'avons plus », elle souligne, « ceux qui sont à l'origine d'un texte et ceux qui font du plagiat [...] mais le texte collectif, et toujours inachevé » (p. 791). Pour Howard ce n'est pas nouveau : cela ne fait que refléter et reproduire les conditions sociales dans lesquelles un texte est produit. Cette question de « propriété » et de la nature d'un auteur est centrale à notre saisie du copier-coller et de l'acte et la manière d'emprunter les mots des autres. Pour Cheung (2014), le copier-coller qui devient du plagiat (ce qu'il nomme du « grand plagiat ») est en effet produit par des écrivains qui ne ressentent pas un rôle d'auteur ou de « propriétaire », si l'on veut, de leur travail. C'est-à-dire, ce n'est pas l'acte, la technique du copier-coller qui importe mais la façon de le percevoir et de s'en servir.

Entre autres, ceci peut nous mener à la question de la compréhension (et ainsi à la question de l'appropriation, une autre façon de penser la propriété, l'appartenance, l'auctorialité). Pour Hu (2001) par exemple, il faut « distinguer entre l'acte de copier des gros morceaux de texte *verbatim* des sources sans les attribuer et l'utilisation des mots des autres après avoir assimilé le sens et les idées » (p. 9) ; c'est-à-dire, le même copier-coller peut avoir des résultats bien différents (en notant que pour Hu son intérêt concernait les étudiants travaillant à travers des langues, mais je trouve que la différence qu'il propose est essentielle en toute situation de composition avec des discours d'autrui). Howard, Serviss et Rodrigue (2015) suggèrent que, en fait, si l'étudiant-scripteur ne travaille qu'à partir de phrases, ce niveau de compréhension ne pourra être atteint ; qu'un scripteur doit travailler à partir de « blocs » de texte ; « l'écrit à partir de phrases individuelles met des étudiants-scripteurs en danger constant de travailler de trop près avec le langage du texte-source et ainsi d'entrer dans le plagiat sans avoir besoin de comprendre le discours » (p. 177). Le scripteur est en train de travailler le « texte » et non la « source » (Doro 2017, p. 2). Pour cette raison, elle recommande une analyse de près de ce *qui est en train d'être emprunté* des sources d'origine, de leur réorganisation, et de « la longueur, et du nombre de blocs empruntés, ainsi que de leurs proportions dans le nouveau texte » (p. 2). Cette question pourrait tout autant s'appliquer à mes pratiques de copier-coller

physiques évoquées ci-dessus ; l'analyse proposée par Doro permettra sûrement une compréhension plus fine de l'utilisation du copier-coller dans la construction des textes, éventuellement entièrement appropriée, et de son rôle dans le développement de l'étudiant et de ses capacités scripturales.

LE COPIER-COLLER ET LE CONTEXTE MILITAIRE

Il y a d'autres domaines qu'universitaires qui construisent des textes, qui pensent aux questions de propriété intellectuelle, et qui présentent d'autres perspectives. Nous sommes tous – nous, chercheurs en littéracies universitaires – habitués à penser le copier-coller dans nos contextes. Mais en explorant d'autres domaines nous sommes amenés à repenser cet acte. Je pense notamment à l'exemple du domaine du militaire et du domaine des entreprises. Ces deux domaines ont en commun des pratiques de copier-coller non attribuées habituelles qui font partie de leur manière de construire les textes, et qui nous orientent vers une idéologie différente, une « relation différente entre l'individu et la mission du collectif » (Anson and Neely, 2010, p. 2). C'est la nature même de la « propriété intellectuelle » qui est différente en différents contextes (Anson, 2011), y compris la nature de ce qu'est le copier-coller. Pour Anson and Neely, « l'utilisation des textes d'autrui n'est pas gouvernée par des règles universelles et inviolables mais par des pratiques hautement contextualisées qui, à travers différentes communautés de scripteurs et de lecteurs, sont même souvent contradictoires » (p. 2).

L'analyse effectuée en 2011 par Anson de l'écrit dans le militaire établit que, tel qu'expliqué par ses contacts, « dans l'armée non seulement on encourage l'utilisation libre, non attribuée, des textes mais en fait on compte sur une sorte de “plagiat interne” comme élément de son credo d'efficacité ; [...] les textes écrits et en circulation sont des “outils” ou des “produits” orientés vers des objectifs pragmatiques » (p. 37), tels des ordres d'opération, des lettres administratives ou politiques...

Selon Anson and Neely (2010), « ce qu'est la propriété intellectuelle dans l'armée est différente de ce qui est enseigné dans les universités (y compris les écoles militaires) et de ce qui est en général accepté dans les conceptions publiques de ce qu'est “être auteur” » (p. 1). Les textes « routines » (et routinisés) sont recyclés, appropriés, se voient assignés d'autres objectifs (p. 1) et résistent à nos présupposés actoriaux et sociaux.

D'une part, les écoles militaires ont des politiques antiplagiat très strictes ; d'autre part le militaire en soi fait du copier-coller non attribué de façon régulière. Ce qui les distingue ce sont les « objectifs » (efficacité, uniformité), le collectif régissant la pratique militaire. Les gabarits, utilisés fréquemment, soutiennent ces aspects de la construction et de la communication du sens. Un gabarit – un dispositif préconstruit ou une forme

attendue, genre de schématique explicite ou implicite pour un texte ou une communication – permet une communication fluide et standardisée ainsi qu’un copier-coller tout naturel.

LE COPIER-COLLER ET LES ENTREPRISES

Nous retrouvons ces pratiques et ces différences d’objectif dans le monde des entreprises. Anson (2011) souligne que « l’idée de “voler” du texte dans certains contextes commerciaux n’a pas de sens puisque la nature de “crédit” et de “bénéfice” est différente par rapport aux domaines académiques ou scientifiques. Les bénéfices pour l’entreprise ou le public priment sur la valeur d’une voix individuelle [...] le copier-coller soutient une majorité de ce qui est construit, y compris par le biais des gabarits » (p. 29). Anson nous rappelle que même dans le domaine universitaire, nous ne voyons pas de problème avec le libre partage des documents curriculaires, etc. Il y a une « relation différente de l’individu à la mission collective » (p. 35).

Quant au monde du travail en général, on souligne même dans les recherches concernant ces écrits en situation de formation professionnelle, par rapport aux situations actuelles, que « la communication technique comprend une variété de types d’activités de composition qui, en classe, serait du plagiat :

- l’utilisation de gabarits et de formules toutes faites ;
- l’appui sur des *designs* et des agencements existants dans la création d’un nouveau texte ;
- la création collaborative des textes (très fréquent) ;
- la production de textes fantômes, c’est-à-dire, des textes écrits par un autre auteur que celui qui est nommé, pour les médias, la vulgarisation ;
- l’attribution d’un « statut d’auteur honoraire » dans des articles scientifiques aux superviseurs du laboratoire, ou directeurs de thèses et de mémoires qui n’ont rien écrit ;
- *le copier-coller et la réutilisation du contenu préexistant, y compris l’assemblage d’informations des documents techniques et des spécifications de produits* [italiques ajoutés par l’auteure].

Ces pratiques tout à fait ordinaires ne suivent pas le modèle actuel d’ouvrages originaux, écrits par un auteur, enseigné à l’université » (Reyman, 2008 p. 61).

Ces différences entre lieu de travail et lieu académique sont claires, et pourront même créer des obstacles à la création/créativité, « la politique [universitaire] qui cible l’utilisation et la circulation de textes par des étudiants sert à intimider et en fin de compte à étouffer ces pratiques qui dépendent du copier-coller, de la réutilisation, et du « remix » de textes (Logie 2005, p. 303). Pour Reyman, on a besoin d’aider les étudiants à « distinguer entre le

“vol” intellectuel et les pratiques, ordinaires et éthiques, des lieux de travail, en parlant plus explicitement des zones grises entre composition originale, plagiat, copie-coller, et réutilisation du texte dans des contextes professionnels » (p. 62). Il est clair à travers ces diverses analyses que le même acte peut avoir des contours entièrement différents.

De même, selon Reyman, les activités ordinaires des professionnels, « le copier-coller des documents existants, les graphiques réutilisés, voire dans l’informatique, la réutilisation du code » sont en effet facilités par Internet et les technologies numériques de communication, ce qui rend plus facile et efficace leur travail (p. 64). On voit d’ailleurs ces éléments dans les analyses de la construction textuelle effectuée par les journalistes, aussi ; selon Bell (1991) peu de ce qu’on voit dans les journaux et revues a été soumis aux mêmes paramètres que ce qui est exigé à l’université. « Beaucoup de récits, écrits en principe par des journalistes, même attribués explicitement à eux, consistent en grande partie en un texte réécrit (en général à peine) de ce qui a été fourni par des organisations, des employés des bureaux de presse, etc. » (p. 17).

LE COPIER-COLLER, LA MUSIQUE, ET LE MONDE JUDICIAIRE

Un autre exemple d’une perspective qui traite l’acte de copier-(emprunter)-coller différemment nous vient du monde de la musique. La terminologie est un peu différente, il s’agit du « remix » ou de l’« échantillonnage », mais le principe, la structure, et l’acte sont tous du même ordre. Ricardo (2011, p. 2) pose la question essentielle, à quel point la « copie » devient-elle l’interprétation ou l’innovation ? Comment le savoir ? Pour Ricardo, il existe dans le monde de la musique hip hop (le style musical le plus souvent associé aux actes de remix et d’échantillonnage, même si cela existe en tout style depuis toujours) une éthique « interne » qui règle cette question en distinguant le « biting » (la morsure) de la création originale, mais, il s’agit d’une distinction floue. Dans ses analyses, l’emprunt concret des bouts de musique, la création à partir de l’existant, est au cœur de cette production, et se fait sans « citation » : c’est « l’emprunt en tant que production musicale » (p. 21). Ce phénomène de remix, y compris réalisé dans les objets spécifiques que sont les « mixtapes » (produits musicaux qui utilisent des morceaux de musiques existants mais réorganisés et recoupés), est spécifiquement un acte, musical, de copier-(emprunter)-coller. Ricardo (2011) dessine ensuite le parallèle entre ces actes de « copier-coller » qui tissent le monde de la musique et le monde judiciaire (p. 2).

Une des voix, aux États-Unis, de soutien pour une perspective plus progressive concernant le copier-coller est celle de l’avocat Lawrence Lessig.

Lui aussi utilise des parallèles entre la musique et la loi ; pour lui, « l'esprit de Muddy Waters et les méthodes de Don Swanson [musiciens] sont en pleine floraison du côté de la loi. Un mémoire juridique ne dit rien à lui seul. Tout est tiré des cas précédents, présentés comme si – justement – l'argument maintenant présenté n'avait rien de neuf. Ce sont les mots des autres qui sont utilisés-copiés-collés – afin de tirer une conclusion qui n'a été tirée d'aucun des textes composants. Les cas précédents sont « remixed » et le remix crée le neuf » (Lessig cité en Kutz, Rhodes, Sutherland, and Zamel, 2011, p. 19). On pourrait suggérer alors que tout dépend peut-être du mode du copier-coller en plus du contexte et de l'objectif. Pour Lessig en tout cas, nous avons besoin d'un *commons* textuel, une sorte d'espace du bien commun duquel tout scripteur peut librement emprunter. Pour lui, l'évolution permise par la technologie actuelle représente en fait un mouvement sociétal, d'une culture à « lecture » à une culture à « lecture-écriture » où tout *lecteur* est impliqué automatiquement dans la création. Les morceaux de texte sont l'objet d'un « second usage » (Kutz *et al.* 2011, p. 21). Kutz *et al.* nous invitent à penser le mot « copie » juxtaposé avec « coller » en relation à la juxtaposition, « la copie » *versus* « l'original ».

Et enfin, en continuant la ligne de pensée du copier-(emprunter)-coller dans les domaines artistiques, Kutz *et al.* soulignent la perspective dans la mode : le designer Johanna Blakley soutient que la « culture de copier » dans le monde de la mode est signe de sa vitalité puisque cela pousse les *designers* à « améliorer leur jeu » et à investir dans des styles identifiables, moins faciles justement à copier (p. 18).

ET QUE NOUS DIRAIT BAKHTINE ?

Cet ensemble d'analyses des types de copier-coller et de leurs diverses valeurs dans la construction des textes et d'autres produits culturels nous amène au côté linguistique de ce phénomène. Après tout, « tout apprentissage langagier est, d'une certaine façon, un processus d'emprunt du déjà dit, des mots des autres » (Pennycook, 1996, p. 227). Les étudiants qui produisent des textes sont nécessairement dans l'intertextualité, « jamais en train d'inventer du nouveau à partir de rien, toujours en train de rapiécer des bouts de multiples textes, de multiples voix (comme dirait Bakhtine) qui sont déjà disponibles » (Flannery cité en Howard, 1995, p. 794). Rappelons Bakhtine :

Chaque énoncé est rempli de divers types de réactions responsives à d'autres énoncés dans une sphère donnée d'une communauté de discours. Ces réactions prennent diverses formes : les énoncés des autres peuvent être introduits directement dans le contexte de l'énoncé, ou on peut introduire juste des mots ou des phrases individuels, qui agissent comme des représentations de l'énoncé dans sa totalité... les

énoncés des autres peuvent être répétés avec des degrés de réinterprétation » (1986, p. 91).

L'analyse du discours peut montrer comment l'acte même de « copier-coller » est déjà un acte interprétatif, le « second usage » comme signalé par Kutz *et al.*, et même un copier-coller d'une seule phrase peut « indexer » une pensée, un texte. Pour Bakhtine, il n'y a jamais « originalité », uniquement nouveauté, et même les citations, attribuées ou non, sont déjà la « propriété » du nouveau locuteur. F. François a nommé ce phénomène la « reprise-modification », mouvement textuel qui forcément prend l'existant et forcément le modifie par l'acte même de le reprendre.

Cet ensemble d'analyses nous mène à une éventuelle reconceptualisation, lors de nos analyses, de la nature de cet acte textuel. Le titre même du numéro évoque déjà un questionnement, en intégrant « emprunter » entre « copier » et « coller ». La « copie » et le « collage » sont en eux-mêmes des actes interprétatifs, et notre façon de les apprécier, en fonction du contexte, est idéologique.

Certains chercheurs suggèrent que la focalisation sur la quantification des actes d'un scripteur qui copie et colle nous éloigne de ce qui devrait nous intéresser – c'est regarder les arbres et non la forêt (Morgan et Reynolds, 2002). D'autres reprennent cette même idée, en interrogeant cette focalisation sur les phrases copiées et collées. Ils constatent qu'elle empêche une réflexion sur la compréhension globale, pourtant perceptible dans l'« usage second » ainsi mis en œuvre (Howard, Seviss, et Rodrigue 2015, p. 177). Ce qui m'amène à questionner, au fond, la nature du copier-coller. À quel moment (longueur, objectif, partie de la totalité, etc.) est-ce qu'une reprise d'un bloc de texte est un copier-coller ? Paragraphe, phrase, partie d'une phrase ? Et, que nous montre un copier-coller de la compréhension du scripteur ? Comment comprendre « l'auctorialité » ? Est-ce au fond une question de manière de faire, de compréhension démontrée, d'utilisation, de représentation ? Également important, à quel point est-ce que la notion du copier-coller comme problématique est enracinée dans un modèle de l'auteur autonome, modèle bien mis en question depuis maintenant des décennies (cf. Scollon, 1995) ? Pour lui, en particulier les scripteurs qui travaillent dans une deuxième ou une autre langue pourraient, en effectuant des copier-coller dans leurs textes, être en train de faire un choix intentionnel, un acte de résistance au modèle occidental de l'auteur autonome avec ce que ce modèle représente d'une idéologie individualiste. C'est-à-dire, il y a maintes raisons pour l'acte de copier-coller et toute analyse doit les identifier, les comprendre. Pour Scollon (1995) il faut aller même plus loin – il ne faut rien présumer, et imaginer la possibilité qu'un scripteur travaille à partir d'un cadre conceptuel qu'on ne connaît pas.

Je termine avec juste quelques mots concernant le plagiat en lien avec les actes de copier-coller tel que nous venons de le voir. Les possibilités pour informer l'enseignement sont multiples. Par exemple, comme le suggèrent Anson et Neely, « Nous soutenons une pédagogie de plus haut niveau qui montre aux étudiants-scripteurs les variations dans les façons de comprendre la propriété intellectuelle et en même temps les aide à adhérer aux standards tels que pratiqués dans une situation spécifique » (p. 2). Le copier-(emprunter)-coller est tout à fait naturel, une « stratégie textuelle positive qui est essentielle pour les étudiants afin qu'ils puissent apprendre, démontrer, réagir aux savoirs » (Hu 2001, p. 1).

La contextualisation du copier-coller par rapport à une diversité de domaines de travail, et sa relation à l'acte d'emprunter, d'interpréter, de reprendre-modifier le bout de texte en question, est un objet qui exige de fines analyses dans l'avenir, qui s'ouvrent à toute la complexité de ce mouvement textuel essentiel à notre compréhension collective de la construction textuelle.

BIBLIOGRAPHIE

- Anson, C. (2011). Fraudulent Practices : Academic Misrepresentations of Plagiarism In the Name of Good Pedagogy. *Composition Studies*, 39.2, p. 29-43.
- Anson, C. and Neely, S. (2010). The Army and the Academy as Textual Communities : Exploring Mismatches in the Concepts of Attribution, Appropriation, and Shared Goals. *Kairos*, 14.3. En ligne.
- Bakhtin, M. M. (1986). *Speech Genres and Other Late Essays*. Austin : University of Texas Press. [Publié la première fois en 1952].
- Beudet, C. (2015). Littéracie Universitaire, Patchwriting, et Impéritie. *Le Français aujourd'hui*, 190.3, p. 99-114.
- Bell, A. (1991). *The Language of the News Media*. Oxford : Blackwell.
- Boubée, N. (2008). Le rôle des copiés-collés dans l'activité de recherche d'information des élèves du secondaire. Dans F. Chapron et É. Delamotte (Eds) *L'Éducation à la Culture Informationnelle*. Presses de l'Enssib, p. 208-220.
- Cheung, K. (2014). The Problems with a Moral Panic about Plagiarism. URL : <https://kyfcheung.wordpress.com/2014/07/05/the-problems-with-a-moral-panic-about-plagiarism/>
- Doro, K. (2017). From Phrase to Discourse Level Patchwriting : Is It Possible to Unlearn ? *Alkalmazott Nyelvtudomány*, XVII. 1.
- Drown, E. (2016). Patchwriting as a Phase of Development. Website : <https://ericdrown.uneportfolio.org/2016/10/10/patchwriting-as-a-phase-of-development/> Posted on October 10, 2016.

- François, F. (2013). Sur le dialogue et l'interprétation, un point de vue. *La Linguistique*, 49.1, p. 135-161.
- Howard, R. (1993). A Plagiarism Penitence. *Journal of Teaching Writing*, 11, p. 233-245.
- Howard, R. (1995). Plagiarisms, Authorships, and the Academic Death Penalty. *College English*, 57, p. 788-805.
- Howard, R. (1999). *Standing in the Shadows of Giants : Plagiarists, Authors, Collaborators*. Stamford, CT : Ablex.
- Howard, R., Serviss, T., and Rodrigue, T. (2010). Writing from Sources, Writing from Sentences. *Writing and Pedagogy*. 2.2, p. 177-92.
- Hu, J. (2001). An Alternative Perspective of Language Re-use : Insights from Textual and Learning Theories and L2 Academic Writing. *English Quarterly*. 33. 1-2, p. 52-62.
- Jamieson, S. & Howard, R. M. (2011). What is Plagiarism ? In *The Citation Project*. Retrieved from <http://site.citationproject.net/>
- Johnson-Sheehan, R. (2005). *Technical communication today*. New York, NY : Pearson/Longman.
- Jones, K., Reid, J. and Bartlett, R. (2005). Student Plagiarism and Cheating in an IT Age. International Conference on Computer Systems and Technologies, *CompSysTech'2005*.
- Kutz, E., Rhodes, K., Sutherland, S., and Zamel, V. (2011). Addressing Plagiarism in A Digital Age. *Human Architecture : Journal of the Sociology of Self-Knowledge*. 9.3, p. 15-36.
- Logie, J. (2005). Cut and Paste : Remixing Composition Pedagogy for Online Workspaces. In K. St. Amant and P. Zemliansky, (Eds.) *Internet-based workplace communications : Industry and academic applications*, Hershey, PA : Information Science Publishing, p. 299-316.
- Morgan, P. and Reynolds, G. (2002). *The Appearance of Impropriety : How the Ethics Wars Have Undermined American Government, Business, and Society*. NY : The Free Press.
- Pennycook, A. (1996). Borrowing Others' Words : Text, Ownership, Memory, and Plagiarism. *TESOL Quarterly*, 30.2, p. 201-230.
- Peters, M. (ce numéro). Pour aller plus loin que le copier-coller, enseignons à nos étudiants à créacoller !
- Peters, M. (2015). Enseigner les stratégies de créacollage numérique pour éviter le plagiat au secondaire. *Canadian Journal of Education*. 38.3. Récupéré de <http://journals.sfu.ca/cje>.
- Peters, M., Vincent, F., Fontaine, S., & Fiset-Vincent, C. (2018). Validation d'un questionnaire sur les stratégies de créacollage numérique d'étudiants universitaires québécois. *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, 15.1, p. 45-60.

- Reyman, J. 2008. Rethinking Plagiarism for Technical Communication. *Technical Communication*, 55.1.
- Ricardo, K.-D. (2011). Legal Writing, the Remix : Plagiarism and Hip Hop Ethics. *Mercer Law Review*, Forthcoming, available at SSRN : <https://ssrn.com/abstract=1914857>
- Rinck, F. et Boch, F. (2012). Enunciative Strategies and Expertise Levels in Academic Writing : How do Writers Manage Point of View and Sources ? *Studies in Writing*, 24, p. 111-128.
- Rinck, F. (2019). Contextualiser pour didactiser : le copier-coller dans le champ des littératies universitaires. *CORELA – COgnition, REprésentation, LANGage*, CERLICO – Cercle Linguistique du Centre et de l'Ouest (France). <https://doi.org/10.4000/corela>.
- Rinck, F., et Mansour, L. (2013). Littératie à l'ère du numérique : le copier-coller chez les étudiants. *Linguagem em (Dis)curso*. 13.3, p. 613-637.
- Scollon, R. (1995). Plagiarism and Ideology : Identity in Intercultural Discourse. *Language in Society*, 24, p. 1-28.
- Vincent, F., Fontaine, S., Peters, M. et Boies, T. (2019). Les stratégies d'écriture universitaire numérique : pratiques déclarées d'étudiants et d'enseignants québécois. *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, Vol. 16, n 2, p. 5-23.